

Lettre d'information processes de la company de la company

Etablissement Français du Sang Occitanie 1

Sommaire

L'Edito (page 1)

Vous travaillez le 30 juin et 7 juillet? (page 1)

Résumé du CSE de juin, Point de vue CFDT! (pages 2-4)

NAO 2024: Revendications CFDT (page 4)

> Rentrée scolaire (page 4)

Vos représentants CFDT (page 5)

Nous contacter: cfdt.efs.occitanie@gmail.com

Retrouvez-nous sur www.CFDT-EFS.fr



L'EDITO

Adeline CANAVELLI et Williams VALENTIN Délégués Syndicaux Régionaux

Suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale, les Françaises et les Français sont appelés élire leurs députés à circonscription qui les représenteront.

Les Députés proposent des lois, votent les lois et peuvent censurer le gouvernement. Modifications du Code du Travail., l'EFS, financement de de avenir transfusion sanguine.

.... nos votes auront des conséquences sur nos vies professionnelles mais également sur nos vies personnelles!

La CFDT est présente comme chaque année lors des Marches des Fiertés du mois de juin. Au travail, la CFDT s'engage pour les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et intersexes (LGBT+).





La CFDT reste toujours disponible pour toutes questions concernant vos conditions de travail et vos droits. N'hésitez pas à nous contacter par mail à cfdt.efs.occitanie@gmail.com (réponse en moins de 48 heures ouvrées!).

C'est ça le service CFDT auprès des salariés!

Vous travaillez le 30 juin et 7 juillet ?

L'employeur doit prendre les mesures nécessaires afin de permettre aux salariés qui travaillent le dimanche d'exercer personnellement leur droit de vote le 30 juin et 7 juillet prochain (Code du travail, art. L. 3132-25-4 et L. 3132-26-1). De nombreux personnels d'IH/DEL travaillant 12h en journée continue le dimanche sont donc privés de leur droit de vote.

La réponse de l'employeur ne peut-être le vote par procuration !!!!

En cas de problème, n'hésitez pas à nous contacter par mail à cfdt.efs.occitanie@gmail.com.

Les dates à retenir

- Salaire versé le 27 juin 2024.
- Date de remise des plannings pour la Période 4 : vendredi 19/07/2024.

+ de renseignements :

cfdt.efs.occitanie@gmail.com

RÉSUMÉ CSE JUIN 2024 Point de vue CFDT!

Chaque mois, la Direction convoque le CSE pour une réunion plénière. Lors du CSE du 06/06/2024, le point le plus important était celui sur le Bilan Social de l'année 2024.

Les effectifs régionaux diminuent de 3 ETP en 2023 par rapport à l'année 2022. Le budget initial 2024 ne prévoit pas d'effectif supplémentaire. La région aura-t-elle des effectifs supplémentaires sur le budget rectificatif annoncé pour juillet ?

En effet, s'il est vrai que les cessions de CGR baissent, l'activité de prélèvements de la région quant à elle, augmente 264 662 en 2023 contre 256 555 en 2022 portée par les besoins du LFB. L'activité d'immunohématologie augmente également avec 33 425 481 B facturés en 2023 contre 32 089 641 en 2022!





Depuis plusieurs années, la CFDT dénonce la dégradation des conditions de travail des personnels mais aussi le turn-over important impactant notre établissement. L'EFS n'arrive plus à fidéliser son personnel. Les témoignages de beaucoup de salariés sur le départ ne sont pas bons pour notre établissement. La pyramide des âges le montre bien maintenant, 40% de l'effectif total a moins de 5 ans d'ancienneté (30% de l'effectif permanent).

Le problème est en interne et n'est pas à chercher ailleurs! Le cas récent du « *tsunami* » de démissions parmi les IDE du bassin Garonne est alarmant.

Depuis, la pandémie de COVID, la baisse du chômage en France et la pénurie de main d'œuvre dans certains métiers, le personnel, mais également les Français, aspirent à autre chose : la conciliation vie personnelle vie professionnelle, de bonnes conditions de travail et une rémunération à la hauteur de leur implication.

A l'EFS, et notamment en Occitanie, ces critères ne sont malheureusement pas réunis pour fidéliser les salariés et rendre notre établissement public attractif sur le marché du travail très concurrentiel pour la plupart des métiers de la chaine transfusionnelle.

- Des **changements de plannings encore trop fréquents** dans de nombreux services. Rappelons que le personnel peut refuser une demande de modification de son planning à moins de 7 jours, c'est son droit et s'il refuse, cela doit être respecté!
- Une absence inopinée et c'est l'organisation de l'IH-délivrance des petits sites qui est mise à mal. Malgré des effectifs supplémentaires et la mise en place des techniciens multisites, les organisations ne sont pas sécurisées en cas d'absence inopinée. Certains discours sur le terrain laisseraient même penser que ces cas de figure donneraient le droit à l'employeur de déroger aux droits des personnels en ne respectant pas le Code du Travail, notre accord d'entreprise sur le temps de travail, celui sur la cohésion sociale et l'égalité des chances, ou encore de respecter le droit à la déconnexion des salariés. C'est faux.
- Le **droit à la déconnexion n'est souvent pas respecté** et les personnels sont sollicités en dehors de leur temps de travail et de leur temps d'astreinte, alors que même à l'EFS, ils ne sont pas à la disposition permanente de leur employeur.
- Les congés annuels des salariés ne sont pas toujours validés et communiqués en temps et en heures, alors qu'à l'inverse les obligations de pose des CA sont régulièrement rappelées aux salariés.
- Sans compter les **obstructions sur les jours fixes auxquels ont droit les temps partiels**. Nous les invitons à contacter la CFDT, si besoin nous les accompagneront pour ce que de droit.

RÉSUMÉ CSE JUIN 2024 Point de vue CFDT! (suite)

Pour la CFDT, la fidélisation du personnel passera obligatoirement par une amélioration des conditions de travail comme le passage à 3 machines sur les postes plasma en Maisons du Don au lieu de 4 actuellement, une meilleure conciliation vie privée/vie professionnelle, mais aussi une révision de la classification et des rémunérations associées!

A ce niveau de turnover, le temps de formation des nouveaux arrivants et des formateurs minore le réel nombre de ces ETP supplémentaires.



C'est une réalité RH!

Il faut se donner la peine d'écouter les salariés, les managers et les représentants du personnel!

2023 en Occitanie : 29 démissions, 8 licenciements, 3 ruptures conventionnelles, 8 fins de la période d'essai contre 13 départs à la retraite.

De trop nombreux personnels sont en souffrance et en mal-être éthique, avec l'impression de mal faire leur travail. Ils ne comprennent pas les mesures d'économie alors que l'argent est bien là pour d'autres projets qui n'améliorent pas leur qualité de vie au travail. La suppression du compacteur au Plateau Technique en est l'exemple : sous prétexte de réaliser des économies bien peu importantes, on dégrade volontairement les conditions de travail des personnels et on force le remplacement au mépris de l'avis des équipes et des managers.



On note également en 2023 une hausse de 22% du nombre de jours d'absence pour accident du travail, de trajet ou maladie professionnelle alors que le nombre total de jours d'absence est en baisse. Ce pourrait-il que cette hausse s'explique (au moins en partie) par les cadences imposées aux équipes de tous types d'activité ?

La CFDT avait fait le calcul un tiers des personnes embauchées à l'EFS Occitanie démissionnent dans les 5 ans qui suivent leur embauche.

Pour la CFDT, il faut revoir d'urgence les classifications et les rémunérations associées pour améliorer l'attractivité de l'EFS mais aussi agir favorablement pour améliorer les conditions de travail pour que le personnel reste.

La CFDT reste dubitative devant les inégalités des promotions en fonction des métiers : 49 salariés ont été promus en 2023 : 19 dans les supports sur 121 salariés, 16 techniciens de laboratoire sur 282 (c'est le métier le plus représenté à l'EFS), 7 infirmiers sur 146, ... !

Et que dire de la chute continue du nombre de médecins.... -15% en seulement 2 ans.... Ils sont progressivement remplacés par des infirmiers eux-mêmes lâchés sur des nouvelles fonctions auxquelles ils ne s'attendaient pas (la plasmaphérèse en TMC par exemple). La démédicalisation de l'établissement, un projet décidément bien mené par l'EFS... Trop bien même puisque la pénurie nationale de médecins a bien été à l'origine de l'annulation de nombreuses collectes en France.

RÉSUMÉ CSE JUIN 2024 Point de vue CFDT! (suite et fin)

Pour les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) 2024, la CFDT porte des revendications ayant une forte valeur ajoutée sur l'attractivité et la rétention des personnels comme:

- Augmentation générale à hauteur de l'inflation depuis le 1er janvier 2023 (4,9% sur 1 an).
- Travail en 32h/semaine réparties sur 4 jours, sans perte de salaire.
- Temps partiel : calcul des heures complémentaires calqué sur les règles des temps plein (à la semaine et à la période).
- Prime d'expérience : compte tenu de l'allongement de deux années de l'âge de départ à la retraite, prolongation de la prime telle qu'elle est définie à 30 ans jusqu'à l'âge légal de départ en retraite.
- Augmentation du taux horaire de nuit à 35%,
- Versement d'un 13e mois (fractionnable en 2 avant l'été et avant la fin de l'année),
- Mutualisation des jours enfants malades pour les fratries,
- Une 6éme semaine de CP (soit 33 jours au total) sans augmentation du transfert de jours dans le CET.
- Acquisition d'un jour de congés payés supplémentaire par tranche d'ancienneté
- Que les nuits du 24 au 25 décembre et 31 décembre au 1er janvier soient compensées en temps heure pour heure au-delà des dispositifs conventionnels.
- Journée de solidarité prise en charge par la Direction.
- Harmonisation des contrats de travail : Travailleur de nuit pour les équipes de nuit ou alternants reconnus travailleurs de nuit, le site unique de rattachement et les temps partiels avec le ou les jours de non travail, heures complémentaires à 10% de base.

Pour toutes ces raisons les membres CFDT du CSE d'Occitanie ont donné un avis défavorable au bilan social 2023.

Demi-journée rentrée scolaire





Grâce aux négociations entre la Direction et les Organisations Syndicales Représentatives, dont la CFDT, la convention collective EFS autorise une demi-journée d'absence pour les parents d'enfants scolarisés, et ce, jusqu'à la rentrée en sixième incluse.

Pour les salariés concernés, pensez à anticiper la pose de cette demi-journée sur Horoquartz. Vos élus CFDT vous rappellent qu'il est également possible de compléter cette demi-journée par un congé de toute nature (1/2 journée CP, RCV...).

Pénibilité : évolution du compte professionnel de prévention

Depuis le 1er septembre 2023, le dispositif du compte professionnel de prévention (C2P) évolue afin de faciliter son recours pour le salarié.

Ainsi, de nombreuses dispositions améliorent ce dispositif. Parmi elles, nous pouvons retenir :

- L'abaissement du seuil associé au facteur de risque « Travail de nuit » de 120 à 100 nuits par an ;
- L'abaissement du seuil associé au facteur « Travail en équipes successives alternantes » de 50 à 30
- Le nombre de points acquis par un salarié sur le C2P est désormais égal à 4 multiplié par le nombre de facteurs de risques professionnels auxquels il est exposé (nombre auparavant plafonné à 8 lorsque le salarié était exposé à plusieurs facteurs de risques).

C'est une avancée pour les personnels.

Il reste le problème des personnels à temps partiels de nuit qui, en dépannant les plannings de jour, leur pénibilité de nuit n'est pas prise en compte.



INFO FLASH: le 21/06/2024, la direction nationale a enfin accepté la proposition de la CFDT d'une négociation d'un "forfait mobilité durable"!

VOS REPRÉSENTANTS CFDT EN OCCITANIE





NOUS NOUS DÉPLACERONS RÉGULIÈREMENT SUR NOS SECTEURS RESPECTIFS, MAIS CHAQUE ÉLU-E POURRA ÊTRE RENCONTRÉ.E ET SOLLICITÉ.E INDIFFÉREMMENT, QUELQUE SOIT LE SECTEUR CON-